

Salins-les-Bains, le 29 juin 2023

Objet : Mécénat pour l'ouverture internationale du lycée

Chers parents, chers partenaires,

Le lycée Victor Considerant, dans le cadre de son ouverture à l'internationale, a de grandes ambitions pour ses jeunes et son territoire.

Dans un premier temps, dans la continuité des années précédentes, la volonté des équipes à développer les projets s'exprime par des séjours pédagogiques nombreux prévus à l'étranger :

- Slovénie, Italie, *Coopérer pour l'environnement sans frontières*
- Italie *Vestiges romains et grecs, urbanisation et architecture, organisation économique*
- Espagne *Territoire et mémoire (ville de Guernica), Art et pouvoir (Street art Bilbao)*

Le proviseur

Dossier suivi par
Nathalie Marchiset
Secrétariat d'intendance

Téléphone
03 84 73 02 78

Mél.
ce.0390042j@ac-
besancon.fr

Route d'Ornans
39110 SALINS LES BAINS

Dans un deuxième temps, le lycée a un **projet phare pour 2024** sur les traces de **Jules MARCOU, salinois** et ami de Louis Pasteur. Jules Marcou est devenu un grand géologue aux Etats-Unis (Harvard) et fut à l'origine des premières cartes géologiques des Etats-Unis, identifiant les terrains du Jurassique : autrement dit *No Marcou, no Spielberg* !

L'objectif principal est d'accompagner une vingtaine d'élèves jusqu'aux Etats-Unis depuis Boston en passant par Harvard et dans les Rocky Mountains sur la Mesa Marcou au pied du *Grand Canyon* du Colorado...

Vous comprendrez le nécessaire besoin de vous solliciter par recours au mécénat pour financer l'ensemble de ces séjours pédagogiques et nous vous remercions par avance pour votre contribution.

Je vous invite à remplir le coupon-réponse ci-dessous et à joindre votre versement à l'ordre de l'agent comptable du lycée Victor Considerant.

Vous pourrez ainsi obtenir une déduction fiscale :

Une personne mécène peut déduire de ses impôts 66% du montant de son don, retenu dans la limite annuelle de 20% de son revenu imposable. Si le plafond est dépassé, il peut être reporté sur les 5 années suivantes.

L'**entreprise**, quant à elle, bénéficie d'une réduction d'impôts de 60 % du montant du don. Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/mecenat-dons-entreprise>

Restant à votre disposition pour échanger, je vous prie d'agréer, chers parents, chers partenaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,
Chris CONTINI



✍

Coupon à remettre impérativement au lycée adressé à Mme Marchiset (références ci-dessus).

Je soussigné,, confirme le don à l'ordre de l'agent comptable du lycée **Victor Considerant** pour un montant de :..... euros afin de soutenir l'ouverture internationale et les différents séjours à l'étranger pour 2023 et 2024.

Un reçu vous sera fourni dès réception du don.